**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025**

**Convocation du 13 Juin 2025**

**Présent(e)s** : Mmes M. LEROY Guy, COSENTINO Nathalie, THOREZ Epouse DELASSUS Béatrice, CHARLEY Bernard, LEROY Nelly, FUMERY Chantal, DELANSAY Emmanuel, CARDINAEL Marie-Laurence, DUQUENNE Henri Joseph, WYTS Sylvain, ROSSEEUW Mélanie.

**Absents excusé****s** : M. LORIETTE Alexandre ayant donné procuration à Mme COSENTINO Nathalie. M. BRUNET Julien ayant donné procuration à M. LEROY Guy.

**Absente non excusée** : MME BOULANGER Edith.

Mme THOREZ Epouse DELASSUS Béatrice, est nommée secrétaire de séance. Elle prend des notes sur la séance en cours. Le compte rendu de la séance précédente ayant été envoyé à chaque membre, il est demandé s’il y a des objections à émettre.

**Objet :** Délibération sur le rapport d’activité 2024 du Territoire d’Energie Flandre – Délibération pour travaux de création d’une terrasse en dalles sur plots au 1 rue de l’Eglise – Délibération pour travaux de finition sablage et joints sur ancien café au 1 rue de l’Eglise – Délibération sur travaux de construction d’un parking rue de la gare face à la Mairie – Délibération sur forfait SACEM – Divers : Demande de travaux Ecole Publique – Demande de subvention OCCE 3215.

**DELIBERATION SUR LE RAPPORT D’ACTIVITE 2024 DU TERRITOIRE D’ENERGIE FLANDRE :**

Ce rapport 2024 du T.E.F. s’inscrit dans une volonté de faire avancer la transition énergétique sur notre territoire. Le T.E.F. est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension et est responsable de l’organisation de la distribution publique d’électricité et veille à la fourniture d’électricité aux tarifs réglementés. ENEDIS gère la concession et EDF la fourniture. Une convention signée le 20 décembre renforce l’effacement et l’enfouissement des réseaux pour 2025 et 2026. A Thiennes chantiers effectués entre 2019 et 2024. Le T.E.F. est propriétaire des réseaux basse et moyenne pression et est responsable de l’organisation de la distribution publique de gaz et veille à la fourniture de gaz aux tarifs réglementés. A Thiennes chantier non effectué. Le T.E.F. soutient les projets sur la méthanisation en cours. Le T.E.F. lutte contre la précarité énergétique ; permanence à Hazebrouck ou dans 8 autres lieux (Bailleul-Merville-Cassel-Steenvoorde-Watten-Wormhout-Bergues et Hondschoote. Le T.E.F. effectue des travaux d’extension ou de rénovation de l’éclairage public et assure la maintenance pour les communes qui lui ont déléguées cette option. Thiennes a transférée la compétence EP (investissement et maintenance option b). Avec le programme ACTEE Lum acte, le T.E.F. a effectué 52 audits EP pour rendre l’éclairage plus efficace, optimisé et respectueux de la biodiversité. Le T.E.F. déploie des bornes d’Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique, une borne est installée sur le parking devant la Mairie. Le T.E.F. gère également la fermeture du réseau cuivre remplacé par la fibre. Notre commune fait partie du lot 4 (fermeture du réseau cuivre en 2028). Cet automne, le T.E.F. implante à Wormhout une station de Gaz Naturel pout Véhicule. Le T.E.F. soutient financièrement les communes au travers d’actions de Maîtrise de la Demande en énergie. Le T.E.F. étudie les projets de réalisation d’un réseau de chaleur. En 2024, des études photovoltaïques ont été réalisées dans divers communes. Un groupement d’achat d’énergie a rassemblé en 2024 plus de 100 adhérents en gaz et électricité.

Le rapport d’activité 2024 a été envoyé par mail à chacun des membres du conseil municipal.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont satisfaits des précisions apportées et adoptent par 13 voix pour, ce rapport.

**DELIBERATION POUR TRAVAUX DE CREATION D’UNE TERRASSE EN DALLES SUR PLOTS AU 1 RUE DE L’EGLISE :**

Plusieurs devis ont été reçus pour la création d’une terrasse en dalles sur plots au 1 rue de l’Eglise. L’entreprise DUVAL de Thiennes propose pour ces travaux, un devis qui se monte à 8 877, 21 € HT soit 10 652,65 € TTC. L’Entreprise WALLYN de Cassel propose pour ces travaux, un devis qui se monte à 7 890, 75 € HT soit 9 468,90 € TTC. L’entreprise BILLIAU de Thiennes propose pour ces travaux, un devis qui se monte à 4 443, 00 €HT soit 5 331,60 € TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour, autorisent M. le Maire à signer le devis proposé par l’Entreprise BILLIAU de Thiennes pour un montant de 4 443,00 €HT soit 5 331,60 € TTC.

**DELIBERATION POUR TRAVAUX DE FINITION SABLAGE ET JOINTS SUR ANCIEN CAFE AU 1 RUE DE L’EGLISE :**

Un seul devis a été reçu pour des travaux de finition sablage et joints au 1 rue de l’Eglise. L’entreprise BILLIAU de Thiennes propose pour ces travaux, un devis qui se monte à 4 124, 00 €HT soit 4 948,80 € TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour, autorisent M. le Maire à signer le devis proposé par l’Entreprise BILLIAU de Thiennes pour un montant de 4 124,00 €HT soit 4 948,80 € TTC.

**DELIBERATION SUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UN PARKING RUE DE LA GARE FACE A LA MAIRIE :**

Plusieurs devis ont été reçus pour la construction d’un parking derrière le 1 rue de l’Eglise face à la Mairie. L’entreprise DUVAL de Thiennes propose pour ces travaux, un devis qui se monte à 10 139, 00 € HT soit 12 166,80 € TTC. L’entreprise COLAS de Dunkerque propose pour ces travaux, un devis qui se monte à 6 660,60 €HT soit 7 992,72 € TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal, par 13 voix pour, autorisent M. le Maire à signer le devis proposé par l’Entreprise COLAS de Dunkerque pour un montant de 6 660,60 €HT soit 7 992,72 € TTC.

**DELIBERATION SUR FORFAIT SACEM :**

En 2025, ont été mis en place de nouveaux forfaits par la SACEM en association avec les Maires de France. Ceux-ci permettent de gérer les droits d’auteur de façon plus simple tout en maitrisant le budget communal. Il nous faut souscrire un forfait annuel tout compris à partir de 205.21 € TTC par an (Spré incluse). Pour prendre en charge les événements organisés par des associations pour le compte de la commune, il nous faut délibérer.

Chaque évènement musical public (durant lequel de la musique est diffusée) doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique). L'Association des Maires de France et la SACEM ont signé un accord mettant à disposition des collectivités des forfaits annuels et leur permettant de mandater une association pour les fêtes organisées par la Commune.

Il est proposé de prendre en charge :

- au Comité des Fêtes pour organiser les fêtes pour son compte : 1 - Fête du 14 juillet ; 2 - Banquet des Aînés ; 3 – Après-midi dansante.

- à l’APE Ecole Publique pour organiser les fêtes pour son compte : 1 – Kermesse de Noël ; 2 – Kermesse de juin.

Et si pas d’autres fêtes ne sont prévues par le Comité des Fêtes, la prise en charge de l’Entente Sportive pour organiser la Soirée dansante moules frites.

Il nous faudra souscrire auprès de la SACEM le forfait annuel de 348.87€, couvrant ces 6 évènements.

Le Comité des Fêtes se réunissant prochainement, nous en reparlerons lors d’un prochain conseil municipal.

**DIVERS :**

DEMANDE DE TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE.

Remerciements pour travaux en urgence faits par M. SABOT Claudy (fuites, chauffage, …) ainsi que pour les bons d’achats de 20 € offerts aux élèves de CM2. Il est demandé pour cet été, de revoir les occultants aux fenêtres, la serrure du couloir classe maternelle, le robinet des toilettes adultes, et l’aménagement de la salle des fêtes (podium) et toujours la mise à disposition d’un local en tant que bureau.

La Mairie a accepté la participation à hauteur de 33 % du projet cirque pour la période allant du 26 mai au 1er juin 2026. Cette demande sera délibérée dès que nous serons en possession de plus de précisions et de documents.

Les enfants iront, l’année prochaine à la Piscine de Longuenesse (SCENEO) du fait que la piscine d’Hazebrouck soit fermée, et que celle d’Aire-sur-la-Lys ne puisse pas offrir aux deux écoles ensemble, un temps de natation. Le trajet Thiennes Hazebrouck est de 155 € TTC l’aller-retour bus INGLARD ; 100 € TTC pour Aire-sur-la-Lys et 170 € TTC pour Longuenesse.

DEMANDE DE SUBVENTION OCCE 3215.

L’OCCE 3215 est une association qui intervient pour certains élèves dans notre école publique. Elle nous sollicite pour une subvention afin de financer l’achat de matériel pédagogique et différents tests nécessaires à la passation de bilans psychométriques. Nous participons actuellement pour l’OCCE 3353 de notre Ecole à hauteur de 50 € par an. Il s’agit d’une demande ponctuelle.

Après délibération, par 13 voix pour, le conseil municipal accepte un versement ponctuel de 50 € à l’OCCE 3215.

Des documents sont à disposition : dossier prévisionnel du futur Café que Mme DELACRESSONNIERE Vicky va gérer ainsi qu’une facture d’un montant de 13 488.76 € HT soit 16 186.51 € TTC concernant l’installation de mobilier inox et électroménager bar (la partie pression sera financée par le brasseur (2 590.00 € HT soit 3 108.00 € TTC). Nous attendons un second devis. Mme DELACRESSONNIERE Vicky est en cours d’achat d’une Licence 4 avec la commune de Louches pour un montant de 10 000 €.

Le marché du mardi soir (boulangerie et friterie) s’agrandit à compter de ce jour d’un étal de vente de fruits et légumes bio ainsi qu’une demande, ce jour pour un food-truck végétarien qui proposera la vente de plats traiteur (entrée plat et dessert). Celui-ci sera contacté car cette proposition est intéressante. Précisions au prochain conseil municipal.

La sécurisation par une issue de secours à l’Ecole privée en cas d’urgence par l’arrière du bâtiment est proposée et validée. Une barrière sera à installer.

La séance est levée à 20 h 30.